

Délégué(e) Régional(e) Eclaireurs/Eclaireuses

Interlocuteur Privilégié du Chef de Troupe

Ton rôle :

Ton rôle est prioritairement axé sur les aspects pédagogiques de la branche éclaireurs.

- Tu assistes le coordinateur de branche éclaireurs dans son soutien aux troupes et tu travailles sous sa direction.
- Tu es chargé du suivi d'au moins 2 troupes.
- Tu es à leur écoute et à l'initiative de la prise de leurs nouvelles.
- Tu identifies les besoins de formation et tu les fais remonter au Coordinateur National Eclaireurs.

Tes compétences et qualification :

- Tu es motivé pour faire vivre la pédagogie éclaireur.
- Tu es prêt à prendre du temps pour être en contact avec les troupes dont tu es chargé.
- Tu as le sens du travail en équipe et le sens de responsabilité.
- Tu es à l'écoute des autres et de leurs besoins.
- Tu as pris des responsabilités dans le mouvement pendant au moins 2 ans (chef, chefs adjoint, participants réguliers aux différentes instances du mouvement...).
- Tu as validé les aspects spirituels et pédagogiques du référentiel premier degré éclaireur.
- Tu as au moins 16 ans et tu as rempli et donné au CA pour approbation l'engagement du Responsable EEF.

Idées d'actions :

Quelques idées d'actions en fonction des besoins, de tes compétences et disponibilités :

- Visiter les troupes dont tu es chargé
- Favoriser les échanges intergroupes locaux et avec d'autres mouvements (sorties, weekends, camps...)
- Soutenir les groupes locaux dans leurs activités
- Pour les groupes dont tu es chargé, échanger avec les délégués régionaux des autres branches et les référents de groupes locaux

Comment postuler ?

Envoie ta candidature, accompagné du **questionnaire complémentaire** rempli par ton coordinateur de groupe, à l'adresse siege.social@eclaireurs-evangeliques.fr

Mode d'élection :

Les Délégués Régionaux de Branche sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans renouvelables. Après discussion avec toi, le Conseil d'Administration considérera ta candidature. Puis il y aura une élection par l'Assemblée Générale après une courte présentation orale.